



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Novembre 2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

L2312-1 du CGCT

Le ROB permet au conseil communautaire :

- ➔ **D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité**
- ➔ **De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif**

Le Président présente au Conseil Communautaire, un rapport :

- ➔ Les orientations budgétaires
- ➔ Les engagements pluriannuels envisagés
- ➔ La structure et la gestion de la dette
- ➔ Une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs, de l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
- ➔ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- ➔ L'évolution du besoin de financement annuel

Contexte économique et financier*

(*Source : INSEE – Note de conjoncture nationale et régionale – Septembre 2024)

Contexte international

- ➔ Tensions géopolitiques accrues
- ➔ La croissance mondiale atteindrait +3,2 % en 2024 (rythme similaire à 2023)

Contexte national

- ➔ Inflation à 1,9 % en août 2024 qui poursuivrait sa décrue d'ici la fin de l'année
- ➔ Attentisme des entreprises et stabilisation de la consommation des ménages
- ➔ La croissance fragilisée en 2024 à 1,1 % et un élan faible pour 2025

Contexte local

- ➔ L'activité économique normande en repli pour la première fois depuis 3 ans
- ➔ Baisse de l'emploi salarié au 2nd semestre 2024
- ➔ Des créations d'entreprises en hausse... mais aussi les défaillances

Projet de Loi de Finances 2025 : trajectoire et investissement*

(*Source : Intercommunalités de France ADCF)

Le projet de loi s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029.

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire.

Cet effort sera proportionné au poids des collectivités dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

450 collectivités sont concernées par des ponctions directes.

Mesures de rétablissement des comptes publics

- ➔ **Dotations et compensations figées au niveau de 2024**
- ➔ **Le taux du FCTVA passerait de 16,404 % à 14,850 % à partir du 1er janvier prochain et les dépenses d'entretien des bâtiments et voirie (en fonctionnement) ne seraient plus prises en compte**
- ➔ **Augmentation de 4 points du taux de cotisations CNRACL**
- ➔ **Diminution des crédits du fonds vert (de 2,5 à 1 Md€ en 2025) mais maintien des enveloppes DSIL et DETR au niveau de 2024**

Projet de Loi de Finances 2025 : fiscalité et compensations*

(*Source : Intercommunalités de France ADCF)

Report de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

- ➔ Remplacement de la CVAE progressivement par une fraction de TVA perçue par l'État
- ➔ Report de la suppression définitive de la CVAE avec un taux d'imposition maintenu à 0,28 % pour 2025-2027. La CVAE sera totalement supprimée en 2030

DGF et dotation de péréquation des collectivités du bloc communal

- ➔ Stagnation, sauf pour les 450 collectivités ponctionnées

Evolution des fractions de TVA compensatrices de la TH et la CVAE

- ➔ Pas de revalorisation de la fraction de TVA versée en compensation de la TH et de la CVAE

Evolution des bases fiscales de la taxe foncière et de la TEOM

- ➔ Pas d'évolution des bases annoncée dans le PLF

Situation de la Communauté de communes

Les différents budgets

RAPPEL

- Budget principal
- 8 budgets annexes

L'ouverture d'un budget annexe est nécessaire pour isoler certaines opérations notamment pour celles soumises à TVA ou pour déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes (ex. assainissement, locations de bâtiments...)

Budget Assainissement collectif - affermage

Budget Assainissement non collectif - SPANC

Budget Bâtiment industriel Bellevue - locations

Budget Pôle de santé - locations

Budget Téléc centre - locations

Budget Office de Tourisme – régie autonome

Budget Zones d'activité – location bâtiments

Budget Zones d'activité – stock terrains

Rappel de la situation de la Communauté de communes 2024

Fonctionnement

011 – Dépenses à caractère général

- Gaz : nouveau marché 2024 TOTAL Energie : Augmentation de la facture de 10 % maximum
- Électricité : marché 2023-2025 : Coût MWh identique à 2023 / Impossibilité de résilier le marché
- Inflation sur les autres dépenses

!! Suivi des dépenses et plan de sobriété (énergie et achats) dans tous les services

012 – Charges de personnel

- Décret du 28 juin 2023 : revalorisation de 5 points d'indice en janvier 2024 (+ 30 000 €)
- GVT, augmentation du SMIC, revalorisation des grilles

65 – Autres charges de gestion courante

- Augmentation des participations (contingent incendie, SMIRTOM...)
- Maintien des subventions aux budgets annexes

Recettes

- Produits des services (piscine, centres de loisirs...) : stagnation
- Contributions directes fiscalité : + 8,3 % dont taxe GEMAPI pour + 102 000 €
- Fraction TVA compensation TH CVAE : diminution par rapport aux prévisions (-100 000 €)
- Dotation DGF stable (légère diminution du nombre d'habitants)

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Comptes administratifs

CA

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement CA					
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
					Provisoire
011- Charges générales	1 847 159	1 972 596	2 224 053	2 273 872	2 547 855
012 - Personnel	3 005 452	3 340 751	3 719 793	3 951 615	3 975 946
014 - Atténuations produits	438 108	435 991	460 329	457 448	580 546
65 - Autres charges	2 814 735	2 795 540	2 974 597	3 225 434	3 281 900
66 – Intérêts	103 633	88 861	77 834	81 863	111 000
TOTAL	8 209 087	8 633 739	9 456 606	9 990 231	10 497 246
Evolution des recettes réelles de fonctionnement					
	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
					Provisoire
70 - Produits et services	414 258	356 295	648 297	705 486	676 955
73 - Fiscalité	6 481 505	6 454 060	6 811 893	7 202 764	7 580 259
74 - Dotations	2 118 414	2 426 712	2 197 478	3 053 526	2 648 400
75 - Autres produits	24 755	45 028	62 763	86 681	106 237
TOTAL	9 038 932	9 282 095	9 720 431	11 048 457	11 153 324

Evolution des dépenses 012- charges de personnel – 202

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Provisoire	BP 2025 Perspective
012 – Charges de personnel	3 005 452	3 340 751	3 719 793	3 951 615	3 975 946	4 175 800
Variation totale dont transferts et nouveaux services	3,84 %	11,16 %	11,35 %	6,23 %	0,62 %	5,03 %
OBSERVATIONS	Transfert des agents du Carré du Perche à compter du 1 ^{er} octobre 2020	Personnel du Carré du Perche sur toute l'année Création de postes pour le centre loisirs mercredis et les contrôles SPANC en régie, gestion du COVID sur l'année	Centre de loisirs du mercredi, développement de l'accueil ados et centre été, création de postes en avril 2022 pour l'extension de places à la Maison de la Petite Enfance (financements CAF), création poste chargé de mission DD (financement Région) réactualisation des grilles indiciaires pour les échelons de base, SMIC, point d'indice	Pas de développement de services en 2023, fonctionnement à périmètre constant. RAPPEL : augmentation annuelle du SMIC, revalorisation de grilles C et B en juillet 2023 +9 points, augmentation du point d'indice en juillet 2023	Effectifs constants, quelques vacances de postes sans remplacements, économie de charges réalisée avec les contrats d'engagement éducatif des animateurs centres de loisirs. RAPPEL : + 5 points pour tous les agents en janvier, augmentation du SMIC et GVT	Effectif constant GVT, augmentation du SMIC et augmentation de 4 points de la cotisation CNRACL

+ 24 331 € de charges de personnel entre 2023 et 2024. Des vacances de postes et des économies de charges qui permettent de compenser l'augmentation des salaires (5 points, GVT, SMIC)

Evolution des dépenses de personnel et des indemnités

Indemnités des élus

- Les taux des indemnités du Président et des Vice-présidents ont été fixés par le Conseil de communauté lors de son installation le 9 juillet 2020 et n'ont pas évolué par rapport au précédent mandat
- Le montant 2024 des indemnités est de 95 492 €
- L'ensemble des indemnités des élus de la Communauté de communes au titre de l'ensemble de leurs mandats ou fonctions est de 250 935 €

Evolution des dépenses de personnel

- En 2024, les dépenses de personnel ont été maîtrisées. +0,62 % par rapport à 2023. A périmètre constant, une gestion fine des remplacements, des vacances de postes et une économie de charges liée aux nouveaux contrats d'engagement éducatif pour les animateurs des centres de loisirs vont permettre de maintenir les dépenses à 3 976 000 €
- **Pour 2025, le niveau de services de la collectivité étant maintenu, les effectifs resteront constants. Une prévision à + 5 % % doit être intégrée pour prendre en compte le GVT, l'évolution du SMIC ou les 4 points supplémentaires de cotisation CNRACL**

Situation de la Communauté de communes

Perspectives 2025

Fonctionnement

011 – Dépenses à caractère général

- Gaz : marché groupement SDEC14 2024-2027
- Electricité : marché 2023-2025 : prix identiques à 2023-2024
- Evolution des charges à caractère général de 2,8 % (énergie, inflation, travaux piscine-écoles-Carré)

!! Nécessité de maintenir le plan de sobriété (avec les fermetures hivernales de la piscine et du Carré du Perche et de poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments)

012 – Charges de personnel

- Périmètre constant
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL de + 4 points

65 – Autres charges de gestion courante

- Augmentation des participations aux charges intercommunales : contingent incendie, redevance SMIRTOM (couverte par la TEOM)
- Impact des subventions aux budgets annexes

Recettes

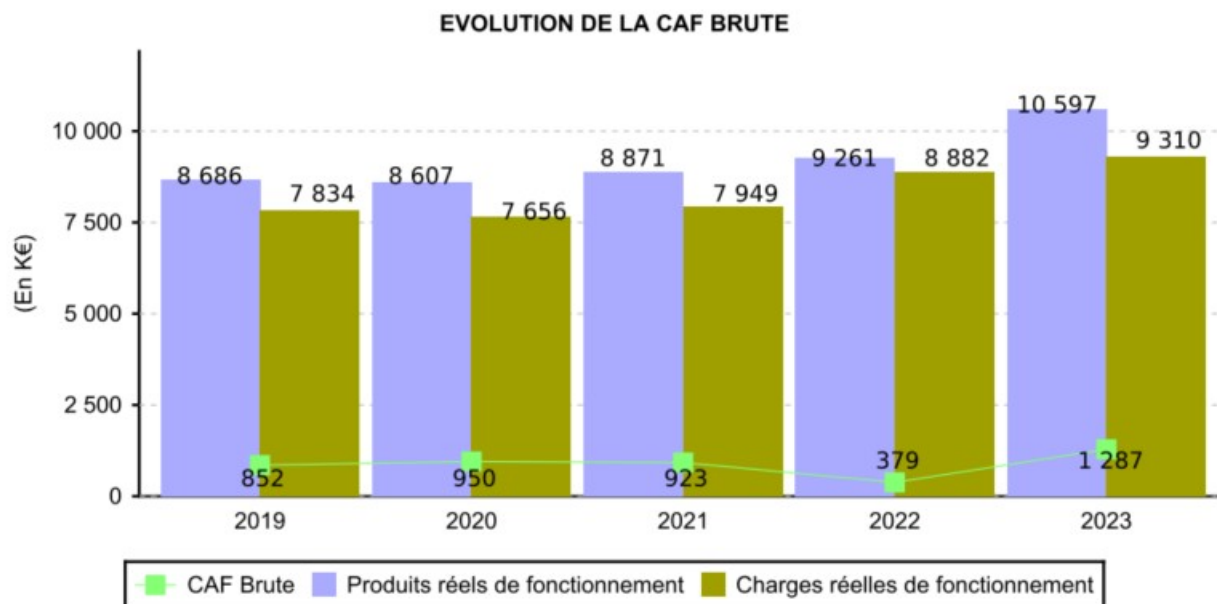
- Produits des services (entrées piscine, centres de loisirs, crèche...) : stagnation (fermeture piscine)
- Fiscalité et compensations de l'État identiques à 2024
- DGF en légère baisse (évolution de la population)

Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de l'épargne brute

Appelée aussi « capacité d'autofinancement », l'épargne brute est un indicateur pour apprécier la santé financière de la collectivité. Elle correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement

Au regard des premières prévisions, la CAF brute serait de 700 000 € environ pour 2024 (A confirmer au CA 2024)

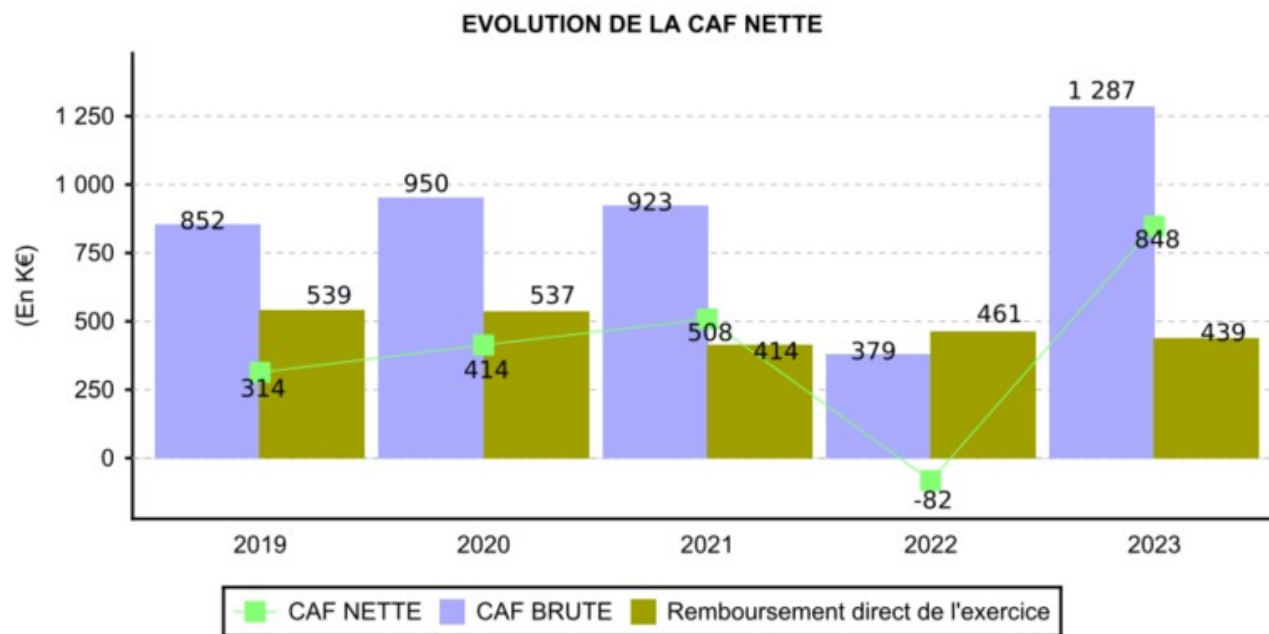


Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Au regard des premières prévisions, la CAF nette serait de 300 000 € environ pour 2024 (A confirmer au CA 2024)



Situation financière de la Communauté de communes

Evolution de la dette

Nouvel emprunt fin 2024 : 300 000 €

222 € /hab. en 2022 (13 670 hab.)

235 € /hab. en 2023 (13 525 hab.)

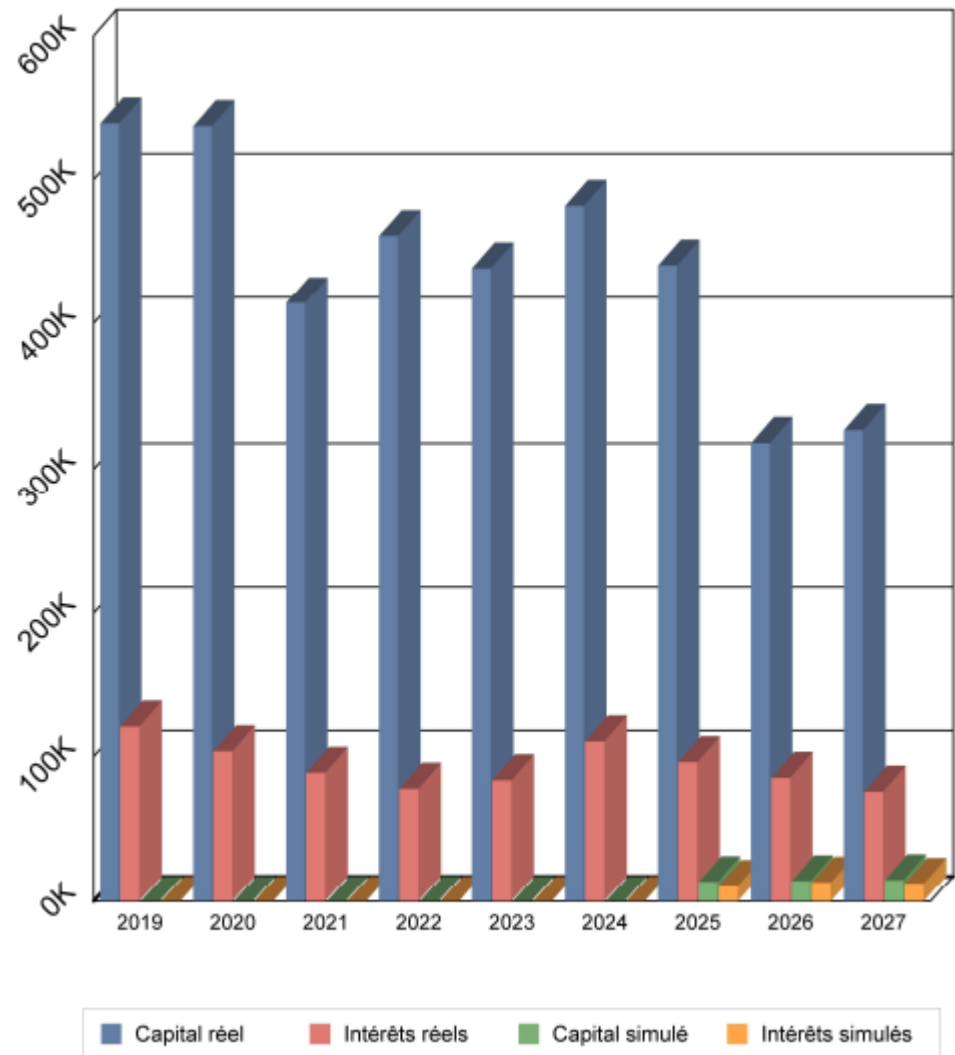
262 € /hab. en 2024 (13 515 hab.)

**Taux moyen des emprunts en cours
2024 : 1,75 %**

**Capital restant dû au 01/01/2024 :
3 541 216 €**

**Capital restant dû au 31/12/2024 :
3 359 257 €**

**Niveau d'endettement inférieur
à la moyenne des EPCI de la même
strate de population**



Orientations 2025 par compétence

Aménagement de l'espace

- ➔ **Site Patrimonial remarquable Mortagne** : Présentation du périmètre SPR en commission nationale en début d'année 2025. L'étude réalisée par Kargo Sud s'élève à 72 000 € financée à 50 % par l'État. A reporter en 2025 : 35 760 €
- ➔ **PLUi** : Une procédure de révision simplifiée du PLUi est à l'étude pour 2025. Les bureaux d'étude seront consultés pour la préparation du dossier, l'évaluation environnementale et l'enquête publique. Des crédits seront à inscrire en 2025.

Développement économique (budgets annexes)

- ➔ **Bellevue** : Depuis le 1^{er} janvier 2024, Thépenier Pharma & Cosmetics est locataire de l'ensemble du bâtiment et reçoit par délégation de paiement les loyers de l'autre occupant LGP. Les dépenses sur ce budget correspondent au remboursement du crédit bail, l'assurance et la taxe foncière
- ➔ **Autres bâtiments** : La cession du bâtiment de Mme Heliot, zone de la Gare, à l'issue de son crédit-bail, doit être réalisée. Opération blanche pour la Communauté de communes
Tous les bâtiments économiques sont entièrement occupés (Maisons des entreprises de la Gare et des Gaillons)
- ➔ **Zones d'activité** :
 - Zone de Théval : la vente à l'entreprise Lantana Paysages devrait être réalisée prochainement
 - Zone des Gaillons : la vente à l'entreprise DEMO TP également

Orientations 2025 par compétence

Développement économique (budgets annexes)

- ➔ **Télécentre** : Les recettes de location se maintiennent à hauteur de 12 000 €. Il est envisagé de déménager l'Espace Public Numérique dans la plus grande salle. Les travaux sont réalisés en interne pour limiter les coûts
- ➔ **Office de Tourisme** : La subvention du budget principal pour équilibrer ce budget devrait être de 98 000 € en 2024. Les ventes de produits et prestations financent 10 % des dépenses. Une dépense d'environ 5 000 € est prévue pour la participation au Guide du Perche. En 2025, la recette de la taxe de séjour viendra abonder ce budget.

Collecte et traitement des ordures ménagères

- ➔ Pour 2024, la redevance due aux SMIRTOM du Perche et de la Région de l'Aigle était de 1 707 000 € (+ 10%). Une nouvelle augmentation de la redevance est à prévoir pour 2025.
- ➔ L'opération de travaux pour le génie civil des conteneurs semi-enterrés sera soldée début 2025. Les travaux seront tous réalisés avant la fin de l'année 2024.

GEMAPI

- ➔ **Huisne amont et Sarthe** : Le syndicat du Bassin de la haute Sarthe et le PNR du Perche pour l'Huisne poursuivre les opérations dans le cadre des contrats avec l'Agence de l'Eau. La Communauté de communes ne finance que le reste à charge sur les opérations, les études et l'ingénierie.
Ce reste à charge versé au SBHS ou au PNR est couvert par la taxe GEMAPI mise en place à partir de 2024.

Orientations 2025 par compétence

Assainissement collectif (budget annexe)

- ➔ **Schéma directeur d'assainissement** : La phase 4 est terminée. Les orientations pour la programmation de travaux seront présentées début 2025. 94 500 € ont été versés en 2024 au Cabinet DCI Environnement et 148 200 € restent à réaliser
- ➔ **Réhabilitation des réseaux de Mauves sur Huisne** : Les travaux ont été réalisés entre octobre 2023 et mars 2024. L'opération sera soldée budgétairement en 2025.
- ➔ **Construction d'une nouvelle station à la Chapelle Montligeon** : Le dossier devrait être finalisé prochainement pour un engagement en 2025. Une enveloppe de 800 000 € est à prévoir pour les travaux et les acquisitions de terrain. Une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 327 000 € est accordée.

Assainissement non collectif : SPANC (budget annexe)

- ➔ Les contrôles du SPANC sont réalisés en régie.
Un rythme de 500 contrôles (bon fonctionnement, vente, conception, réalisation) par an est nécessaire pour équilibrer ce budget. L'application des pénalités (refus de contrôles ou de mise en conformité) génère une recette de presque 7 000 € en 2024.

Orientations 2025 par compétence

Logement – habitat

- ➔ 7 subventions **OPAH** ont été notifiées aux particuliers pour un montant total de 7 000 € en complément des aides de l'ANAH.
En 2024, 10 000 € seront versés par la Communauté de communes pour l'OPAH (dossiers et participation aux diagnostics).
Pour le BP 2024, il convient de conserver des crédits pour financer les derniers dossiers d'OPAH qui seront réalisés dans l'année.

Voirie

- ➔ **Pour l'entretien de la voirie**, les dépenses 2024 seront proches des 640 000 € prévus. Pour 2025, un budget maximum de 640 000 € de travaux sera reconduit. En ajoutant le temps agent et l'entretien du matériel (suivi travaux et entretien), les dépenses pour la voirie s'élèvent à plus de 700 000 €.
En investissement, l'épaveuse a été remplacée pour un montant de 56 400 €.
- ➔ Le diagnostic mené sur l'état des ponts pour l'ensemble du territoire a permis d'identifier les travaux prioritaires. Les frais liés à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un pont à la Mesnière ont été engagés. L'opération sera chiffrée pour le BP 2025 et des financements seront recherchés.

Orientations 2025 par compétence

Équipements socio-culturels et sportifs

- ➔ **Médiathèque de Pervenchères** : En 2024, le budget de fonctionnement de la médiathèque était maintenu à l'identique. Une réflexion est menée pour le réaménagement intérieur de la médiathèque.
- ➔ **Équipements sportifs** : Les dépenses de fonctionnement de la piscine et des 5 gymnases (de l'Hippodrome, de la Poudrière, de la Garenne, de Bazoches sur Hoëne et de la Chapelle Montligeon) ont été maîtrisées en 2024 grâce au plan de sobriété. Le total est de 840 000 € en 2024 contre 860 000 € en 2023. Les recettes de la piscine se maintiennent malgré la fermeture hivernale et une fréquentation très irrégulière.
- ➔ Suite à l'audit, les travaux de rénovation de la piscine sont toujours à l'étude (couverture du bassin la nuit, chauffe eau solaire, isolation de la paroi vitrée au nord...). Des subventions sont recherchées pour financer ces travaux (Fonds Vert Etat, Région, Département).
- ➔ **Espace public numérique** : L'Espace Public Numérique connaît une bonne fréquentation. Le poste de conseiller numérique bénéficie d'un financement de l'État sur 3 ans avec 20 000 € perçus en 2024, 17 500 € en 2025 et 12 500 € en 2026.

Orientations 2025 par compétence

Scolaire

→ **Les dépenses de fonctionnement** du service scolaire évoluent en lien avec l'augmentation des charges de personnel (point d'indice, revalorisation des grilles cat. C, SMIC, prime précarité) et des coûts de l'énergie.

Le budget total du scolaire et du périscolaire s'élève à 1 805 500 € 2024 (1 755 000 € pour 2023).

→ **En investissement**, les opérations réalisées dans les écoles sont les suivantes :

- installation d'un visiophone à l'école A. Briand (7 333 €)
- rénovation du chauffage de l'école de Bazoches (32 615 €)
- aménagement des espaces de stockage et bureaux de l'école Chartrage (16 487 €)
- projet NEFLE de l'école Chartrage : équipement et jeux pour la ludothèque financés à 100 % par l'État (10 715 €)

A prévoir pour 2025 :

- modification complète du système de sécurité incendie de l'école A. Briand (55 000 €)
- réfection de l'école de Pervençères (102 600 €)

Orientations 2025 par compétence

Action en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

- En 2024, la **Maison de la Petite Enfance** affiche presque complet avec 65 places. Le budget total est de 1 123 500 €.
- Le **Relais Petite Enfance** et le **Lieu d'Accueil Enfants Parents** fonctionnent bien.
Le budget pour ces services sera reconduit en 2025. Les dépenses sont financées à hauteur de 90 % par la CAF, la MSA et les familles.
- **Les centres de loisirs 4-12 ans** est souvent complet et le **centre sports loisirs ainsi que le club ados** fonctionnent très bien. Les dépenses s'élèvent à 450 000 € pour l'ensemble des centres avec un financement à 40 % de la CAF et la MSA de l'Orne. Elles seront reconduites en 2025.

Accès aux soins

- **Pôle de santé** : Le budget de fonctionnement du pôle s'élève à 337 800 € et devra être subventionné par le budget principal à hauteur de 54 000 € pour couvrir les charges à caractère général. En 2023, suite à une erreur de facturation, la facture de gaz était directement passée sur le budget principal.
Les recettes de loyers augmentent de 21 % par rapport à 2023 car les cabinets sont progressivement tous occupés.

Action sociale

- **CIAS** : Une subvention de 275 000 € a été versée en 2024. La subvention au CIAS est votée en deux fois pour ajuster la seconde partie de la subvention au regard des résultats de l'année précédente.
- **Carrefour des solidarités** : Les marchés de travaux du Carrefour des Solidarités sont soldés et les subventions devraient être versées avant la fin de l'année. Le loyer est versé par l'association Ressourcerie pour 1 900 € par mois.

Orientations 2025 par compétence

Activités culturelles d'intérêt communautaire

- En 2024, le Carré du Perche a bien fonctionné avec de nombreuses locations et des spectacles presque tous complets. Pour la programmation, la participation versée à la **Scène Nationale 61** de 80 232 € n'augmentera pas.
- La commission culture a souhaité **subventionner 10 associations culturelles** locales pour un montant de 46 100 €. Cette enveloppe restera identique en 2025.

Incendie – secours

- Pour 2024, le **contingent incendie secours versé au SDIS** était de 351 708 € (+ 4,40 %). Une augmentation de 2,30 % est à prévoir pour 2025 soit 359 797 €.
- En investissement, la troisième participation pour la **construction du centre de secours** de Mortagne a été versée conformément à la convention pour 116 820 €. Ce montant est à reconduire en 2025 et 2026.

Environnement

- L'opération groupée de **plantations de haies bocagères** est engagée et les crédits seront à reporté en 2025 à hauteur de 110 000 €. Il s'agit d'une opération blanche pour la Communauté de communes financée par le Département, le programme LEADER et les bénéficiaires.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement

Budgets primitifs

BP			
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement			
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
	avec DM	Provisoire	Perspective
011- Charges générales	2 830 600	2 547 855	2 500 500
012 - Personnel	4 141 300	3 975 946	4 175 800
014 - Atténuations produits	582 862	580 546	581 862
65 - Autres charges	3 369 011	3 281 900	3 299 524
66 – Intérêts	115 000	111 000	97 000
TOTAL	11 038 773	10 497 246	10 654 686
Evolution des recettes réelles de fonctionnement			
	BP 2024	CA 2024	BP 2025
	avec DM	Provisoire	Perspective
013 – Atténuation de charges	125 330	141 473	65 000
70 - Produits et services	662 600	676 955	670 000
73 – Fiscalité	7 577 300	7 580 259	7 632 766
74 - Dotations	2 337 662	2 648 400	2 513 984
75 - Autres produits	60 000	106 237	105 000
TOTAL	10 762 892	11 153 324	10 986 750

Evolution des recettes fiscales et dotations 2022-2024

	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022-2023	BP 2024	Notification 2024	Evolution 2023-2024	BP 2025
Recettes fiscales	2 972 181 €	3 193 438 €	7,4 %	3 423 175 €	3 459 581 €	8,3 %	3 459 581 €
TFB	1 484 159 €	1 608 445 €	8,4 %	1 672 783 €	1 683 224 €	4,6 %	1 683 224 €
TFNB	572 506 €	615 373 €	7,5 %	639 988 €	639 744 €	4,0 %	639 744 €
TH additionnelle résidents secondaires	550 126 €	581 982 €	5,8 %	605 261 €	623 686 €	7,2 %	623 686 €
CFE additionnelle	350 500 €	372 654 €	6,3 %	387 560 €	395 974 €	6,3 %	395 974 €
CFE fiscalité de zone	14 890 €	14 984 €	0,6 %	15 583 €	14 953 €	-0,2 %	14 953 €
Taxe GEMAPI				102 000 €	102 000 €		102 000 €
États autres compensations	2 017 699 €	2 243 706 €	11,2 %	2 359 368 €	2 237 240 €	-0,3 %	2 237 240 €
FNGIR contribution	-432 469 €	-432 469 €	0,0 %	-432 469 €	-432 469 €	0,0 %	-432 469 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	326 156 €	362 933 €	11,3 %	362 933 €	357 580 €	-1,5 %	357 580 €
FRACTION TVA – Compensation TH	1 758 019 €	1 923 421 €	9,4 %	2 019 592 €	1 922 856 €	0,0 %	1 922 856 €
FRACTION TVA – Compensation CVAE	365 993 €	389 821 €	6,5 %	409 312 €	389 273 €	-0,1 %	389 273 €
TOTAL Fiscalité et compensations	4 989 880 €	5 437 144 €	9,0 %	5 782 543 €	5 696 821 €	4,8 %	5 696 821 €
DGF	1 041 277 €	1 037 108 €	-0,4 %	1 037 108 €	1 031 004 €	-0,6 %	1 031 004 €
FPIC conservé	69 871 €	46 480 €	-33,5 %	46 480 €	45 608 €	-1,9 %	45 608 €
TOTAL Recettes fiscales et dotations	6 101 028 €	6 520 732 €	-0,8 %	6 866 131 €	6 773 433 €	3,9 %	6 773 433 €

Investissements

Réalisé 2023 = 1 313 000 €

Réalisé 2024 = 1 738 263 €

RAR ou opérations à reconduire

Travaux et matériel

- Divers petit équipement (20 000 €)
- Informatique écoles (5 000 €)
- Maison de la Petite Enfance – projet cuisine (60 000 €)
- Ecole A. Briand SSI (55 000 €)
- Élaboration du site patrimonial remarquable (36 000 €)
- Rénovation de l'école de Pervençères (102 600 €)
- Opération de plantations de haies 2025 (110 000 €)
- Acquisition d'un véhicule pour le service bâtiment (20 000 €)

TOTAL = 334 600 € financés par 230 000 € de subventions et participations

Fonds de concours

- Fonds de concours aux communes Reliquats et subventions nouvelles 2025 (250 000 €)
- Fonds de concours Centre de secours Mortagne (116 820 €)

TOTAL = 366 820 €

Opérations nouvelles à l'étude

- Rénovation de la piscine
- Rénovation de la piste d'athlétisme
- Rénovation du gymnase de l'hippodrome (vestiaires en priorité)



DOB en Conseil communautaire Le 14 novembre 2024